

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE LA MEUSE
VILLE DE COMMERCY
PROCÈS VERBAL
SÉANCE DU SAMEDI 28 MARS 2026
NC/NC

Objet : Élection des adjoints

N° : DCM_2026/057

PUBLIÉE LE : 07/04/2026

L'an deux mille vingt six, le samedi 28 mars à 10 heures 00.

Les membres du Conseil municipal de la Commune de COMMERCY se sont réunis à l'Hôtel de Ville, sous la présidence du Maire, Philippe ROCHAT. Conformément aux articles L2121-10, L2121-12 et L1411-7 du Code Général des Collectivités Territoriales, la convocation leur a été adressée par mail le 23 mars 2026.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Christelle VIERRE, Jean-Pierre BALAINE, Déborah GARELLI, Samuel BOURGEOIS, Sarah RAUCOURT, Théo CUPCIC, Christelle FRANCHOT, Sébastien ENCINAS, Anne LUDMANN, Franck MICHELOT, Marie-Hélène MASSOMPIERRE, David MAGNANELLI, Laurent HAZART, Théa ANTOINE, Benjamin LOMBARD, Mallaury GENIN, Jérémy LAURENT, Blandine EULRIET, Ozdem DOGAN. Séverine FATOL, Wendy MOALA, Ismaël ZAZZA, Angélique GÉNART, Benoît REYRE

ONT DONNÉ PROCURATION :

Christel METZ donne pouvoir à Anne LUDMANN

Jean-Philippe VAUTRIN donne pouvoir à Benoît REYRE

Élise THIRIOT donne pouvoir à Angélique GÉNART

Patrick BARREY donne pouvoir à Ismaël ZAZZA

Conseillers en exercice : Présents : 2 - Pouvoirs : - Absents : 0 – Votants : 29

Madame Déborah GARELLI est désignée secrétaire de séance.

Il est procédé à l'élection des adjoints, au scrutin de liste paritaire, à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel (L 2122-7-2 CGCT).

Les listes des candidats aux fonctions d'adjoints au maire doivent comporter au maximum autant de conseillers que de postes d'adjoints, à pourvoir.

Une seule liste d'adjoints est proposée par M. Philippe ROCHAT et menée par Mme Anne LUDMANN

À l'appel de leur nom dans l'ordre du tableau des élections, les membres du Conseil municipal sont appelés à déposer leur bulletin dans l'urne.

Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

Nombre de votants	29
Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	29
Nombre de bulletins blancs	0
Nombre des suffrages exprimés	29
Majorité absolue	15
La liste menée par Mme Anne LUDMANN a obtenu	29

La liste conduite par Mme Anne LUDMANN ayant obtenu la majorité requise est proclamée élue au premier scrutin.

1 ^{er} adjointe	Mme Anne LUDMANN
2 ^{ème} adjoint	M. Jean-Pierre BALAINE
3 ^{ème} adjointe	Mme Christelle VIERRE
4 ^{ème} adjointe	M. Samuel BOURGEOIS
5 ^{ème} adjointe	Mme Déborah GARELLI
6 ^{ème} adjointe	M. Franck MICHELOT

Pour extrait certifié conforme et attestation du caractère exécutoire.

Le Maire,
Philippe ROCHAT

La présente décision est contestable devant le Tribunal Administratif compétent dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification.

